

COMITÉ D'HYGIÈNE ET SÉCURITÉ (ET CONDITIONS DE TRAVAIL), POUR QUOI FAIRE...

SUD-Éducation a des idées : le CHS (CT) est-il le lieu pour les exprimer ? À priori, malgré les apparences, bien plus qu'ailleurs, rue comprise.

Quelles sont nos revendications ? Quelle est la réalité ?

Lutte contre la précarité : la médecine de prévention recueille moins de candidats que de postes à pourvoir... Nous sommes donc très loin de la légalité : 1 heure-médecin pour 20 personnels (fourchette basse) . L'administration propose néanmoins des postes contractuels en lieu et place des vacances ; c'est une avancée, mais sera-t-elle suffisante ? À moins de trouver des médecins adhérents d'un quelconque groupuscule style NPA ou LO (bon courage !), difficile de dénicher un "bénévole" à 30 euros de l'heure environ, soit grosso modo moitié moins qu'en libéral... Nous avons donc actuellement environ cinq équivalents temps plein pour l'académie :

un mi-temps pour les ATOS

pour le 94 : 1,9 médecin pour les enseignants

pour le 93 : quasiment deux équivalents temps plein

pour le 77 : un médecin

Problèmes liés au classement en Établissements Publics Administratifs : comment réclamer quand la loi ne nous permet pas d'engager des poursuites ? Discrimination de traitement ? Voyez cela avec votre gestionnaire... Environnement nocif (amiante, produits toxiques...) ? Voyez cela avec la collectivité locale concernée. Bref, même si les responsables en matière de sécurité et santé au travail, au niveau académique, sont réellement de bonne volonté, ils n'ont pas les moyens de leurs envies... Ceci étant, la transformation en Établissement Public Industriel ou Commercial ne résoudrait rien, puisque d'autres soucis apparaîtraient, dont le développement n'a pas sa place ici. Que faire ? Bonne question, la FSU ayant approuvé la transformation des CHS en CHSCT, sans garanties quant aux prérogatives de ces derniers... DÉNONCER chaque manquement observé, à chaque Conseil d'Administration (d'École), et demander la réunion du CHS local (CA ou CE) dès que nécessaire... La grève du zèle a parfois du bon !

Grippe H1N1 : en CHS aussi, elle occupe le terrain. Est-il raisonnable de débloquer des millions d'euros pour une maladie qui, a priori, fera moins de morts que la grippe saisonnière ? Il est par ailleurs apparemment de bon ton de passer sous silence toutes les victimes de la vie hors les murs : les SDF ? Qu'ils crèvent ! Ils-Elles n'ont qu'à travailler... Ils-Elles aimeraient bien travailler ! 24 heures par semaine au SMIC : Combien le loyer en petite couronne pour un studio ? Un mois de paye ? Dans le meilleur des cas ! Ya basta ! Et oublions les MILLIARDS pour les banques ! Mais la pauvreté n'est pas une maladie, et elle ne touche que les pauvres.

Souffrance au travail : Cela fait déjà des années que Sylvaine réfléchit aux possibilités de lutte contre ce fléau. Le médecin de prévention aimerait bien œuvrer en ce sens, mais il n'a pas le logiciel pour évaluer les dégâts, lesquels existent... Il y a une centaine de départements en France, et une centaine d'exemplaires de ce logiciel coûterait bien moins que le drone ayant servi à protéger le pape lors de

son voyage à Lourdes. Où sont les priorités ? Celle de l'administration centrale consiste à faire financer celle-ci par les adhérents de la MGEN. Oui mais à moitié seulement, nous répond-on ! Et alors ? Depuis quand les salariés ont-ils-elles à financer les bêtises de l'employeur-se ? La souffrance au travail fait partie de l'axe prioritaire de la médecine de prévention académique pour 2010, avec la sécurité, les incivilités et le stress. Si les médecins n'ont pas les moyens requis pour effectuer un état des lieux préalable, comment vont-ils pouvoir affecter les moyens nécessaires à l'action envisagée ? Cette bonne volonté affichée n'est qu'une façade ? Ce ne semble pas être le cas, mais peut-être suis-je trop naïf ; de toute façon, trouvant l'équation "administration = vilains" risible, je me vois mal affirmer le contraire.

Point amiante : Une seule municipalité a répondu à la demande de l'inspection académique sur l'état des lieux : Maisons-Alfort. Demandons donc à nos directeurs et principaux s'ils sont en possession du Document Technique Amiante de leur établissement. Ils doivent l'avoir, ou à tout le moins l'avoir demandé. Les 178 retours de questionnaires font quand même apparaître de nombreuses expositions à l'amiante (133), majoritairement faibles. Mais les maladies liées à l'amiante ne sont pas forcément liées à une intensité ou à une durée minimales... Demandons fermement à consulter les DTA dans nos établissements.

Accidents de travail et maladies professionnelles : Actuellement, le délai d'attente pour l'obtention d'un rendez-vous avec le médecin de prévention est de l'ordre de la semaine. C'est à rapprocher des cinq mois d'attente de 2008... L'embauche de secrétaires permet aux médecins de pratiquer plus la médecine, et de laisser les tâches de bureau à leurs secrétaires. L'existence conjointe d'un bureau pour le secrétariat et d'un cabinet pour le rendez-vous avec le médecin n'est pas non plus négligeable pour l'efficacité.

Santé et sécurité au travail sont donc loin d'être assurées. La bonne volonté des personnels en charge de ce dossier n'est pas en cause. Mais lorsque le robinet est fermé, l'eau ne coule pas. Sans moyens réels, l'action s'arrête d'elle-même. Les Conseillers en prévention (nouvelle dénomination des ACMO), pour le premier degré, manquent dans la moitié des circonscriptions. Pourtant, ceux-ci ne sont pas responsables des manques. Mais sur quel temps serait effectuée cette charge de travail ? Aucune réponse pour l'instant...

Nous en sommes réduits à une seule solution : la lutte. Mais représentant 7 % des VOTANTS, sommes-nous en mesure d'emporter le morceau ? OUI ! Il s'agit donc, répétons-le, de DÉNONCER chaque manquement observé, à chaque Conseil d'Administration (d'École), et de demander la réunion du CHS local (CA ou CE) dès que nécessaire... La grève du zèle a parfois du bon !

Frédéric Cerny ☐